



L'ARNAQUE DES LUNDIS DE PENTECÔTE

Depuis 2004, le travail rémunéré du lundi de Pentecôte qualifié abusivement de « Jour de Solidarité » est une fausse mesure de solidarité envers les personnes dépendantes, mais un vrai recul social envers les salariés.

Cette année, **la Direction a tenté de bafouer l'Accord sur la Journée de solidarité**, en voulant limiter la prise de congé sans solde, **contrairement à l'accord en vigueur**.

Sur certains sites, elle a exercé des pressions sur les salariés via une note qui demande aux hiérarchiques d'influer sur les salariés pour les inciter à ne pas prendre de congés sans solde.

Pour rappel, l'accord est toujours valide et les salariés ont toujours la possibilité de choisir l'option congé sans solde.

Un rappel concret de l'arnaque :

Jean gagne 9,89 € de l'heure. Il travaille 151,67 h par mois.
Soit un salaire mensuel de 1500 €.

Quelle incidence de cette journée de travail gratuite ?

Si Jean avait été rémunéré pour ces 7 h de travail supplémentaire, cela aurait représenté pour son entreprise : 121,15 € [(7 x 9,89 €) + 25 % (heures supplémentaires) + 40 % (cotisations sociales)].

La loi sur le lundi de Pentecôte impose aux employeurs de payer 0,3 % de la masse salariale annuelle (sans autres cotisations).

Dans le cas de Jean, l'entreprise va verser 58,5 € à la caisse de solidarité, soit 1500 x 13 mois x 0,3 %.



GAIN pour l'Employeur :

121,15 - 58,5 = **62,65 €**

+ 1 journée de production



**En droit français,
tout travail mérite salaire.**

**Le travail non rémunéré existait
avant la révolution française :
le paysan le devait à son seigneur,
cela s'appelait la corvée !**

GAIN pour Jean : 0 €

+ le plaisir d'avoir travaillé gratuitement une journée

+ des frais de déplacement supplémentaire

+ la détérioration des conditions de vie avec sa famille



LES ELECTIONS DU 26 MAI 2011

Le 26 mai prochain, vous serez amenés à élire vos représentants du personnel (CE et DP) qui détermineront le paysage syndical jusqu'en 2015.

Votre choix sera déterminant.

Depuis les dernières élections : 3 directeurs généraux se sont succédés à la tête de l'entreprise, 3 plans de sauvegarde de l'emploi (plans sociaux) !

Pour les 4 années à venir, face à un avenir incertain, vous aurez plus que jamais besoin d'un syndicat qui défende réellement vos intérêts.

Vous n'élevez pas seulement des personnes pour vous représenter sur votre site, **mais surtout une organisation syndicale qui négociera les accords d'entreprise au niveau du groupe, le rôle de vos élus ne se limitant pas seulement aux œuvres sociales.**

On nous accuse de ne jamais rien signer. **C'est faux !** (cf lettre cgt n°40-Avril 2011)

Tout accord, avant d'être signé ou non, mérite une analyse approfondie et des propositions d'améliorations.

C'est ce que nous faisons systématiquement.

Lorsque nous ne signons pas un accord, c'est :

- ✓ *qu'il n'amène rien de plus que le code du travail*
- ✓ *qu'il est en dessous de l'accord de branche (ex. Accord sur les Risques Psychosociaux)*
- ✓ *qu'il est une synthèse de ce qui existe déjà dans l'entreprise (ex. Accord Emploi des seniors).*

Il faut savoir s'opposer et ne pas signer des accords quand cela est nécessaire !



- *Parce que nous sommes un syndicat responsable qui ne signe pas n'importe quoi,*
- *Parce que nous sommes capables d'apporter des propositions et des revendications justes et cohérentes,*
- *Parce que nous défendons avant tout les intérêts des salariés,*
- *Parce que, face à la direction, nous avons une attitude constructive mais sans connivence ni complaisance,*
- *Parce que nous nous battons, chaque année, pour des augmentations de salaire pour rattraper l'écart avec les autres entreprises pharmaceutiques,*
- *Parce que nous communiquons objectivement et régulièrement sur l'actualité de l'entreprise (et pas, comme certains, seulement au moment des élections...)*
- *Parce que nous sommes à l'écoute des salariés en leur demandant*

leur avis.

Donnez-nous les moyens d'être enfin le syndicat majoritaire de l'entreprise !

**Nous invitons tous les salariés à voter massivement
pour les listes CGT au premier tour, sans rature,
car un nom rayé laisse la place à un représentant d'une autre liste.**

Je vote CGT!